



RÈGLES DE BAIGNADE

1. Les baigneurs utilisent la piscine, tout comme ses installations, à leurs propres risques et périls. Veuillez respecter les consignes d'utilisation et de sécurité dans toute l'enceinte de la piscine.
2. Il n'est possible d'utiliser les bassins qu'après s'être bien nettoyé le corps sous la douche, pendant laquelle les maillots de bain doivent être retirés.
3. Prendre des photos ou des vidéos est strictement interdit. Toute infraction sera sanctionnée par une interdiction d'accès. Les images devront être effacées en présence d'un employé. Des exceptions telles que des anniversaires d'enfants, des compétitions ou autres peuvent être autorisées par le maître-nageur.
4. Les récipients en verre, instruments de musique et les appareils de reproduction sonore ne peuvent pas être utilisés dans les vestiaires, les sanitaires, les zones de baignade, les espaces extérieurs et les saunas.
5. L'utilisation de la piscine (hors sauna) se fait en tenue de baignade habituelle. Il s'agit pour nos clients (m, f, d) d'un slip de bain ou de bikini, d'un maillot 2 pièces, d'un maillot une pièce ou d'un burkini.
6. Fumer est interdit dans l'ensemble du bâtiment et n'est autorisé en extérieur que dans les zones désignées à cet effet.
7. L'accès est interdit : aux personnes sous l'emprise d'alcool ou de drogues, aux personnes accompagnées d'animaux ainsi qu'aux personnes souffrant d'une maladie contagieuse à déclarer (au sens de la loi fédérale sur les épidémies). En cas de doute, la présentation d'un certificat médical peut être exigée.
8. Information importante pour les personnes ne sachant pas nager : la profondeur minimale des bassins est de 1,35 mètre. L'accès des personnes ne sachant pas nager n'est autorisé qu'en compagnie de leurs responsables légaux. Les personnes ne sachant pas nager peuvent obtenir des accessoires d'aide à la nage auprès du personnel de surveillance. Dans tous les cas, les enfants de moins de 7 ans ne sont autorisés à utiliser la piscine qu'avec un accompagnateur.
9. Attention à la rivière à courant : dès que le signal lumineux du bassin ludique est émis, le fort courant de la rivière à courant commence. Il est interdit de marcher, de nager et de plonger à contre-courant ou de sauter dans la rivière à courant.
10. Attention dans le bassin de plongeon : les plongeurs le font à leurs risques et périls. Il est interdit de sautiller. Il appartient au personnel de surveillance en charge de décider si une installation est ouverte aux plongeurs. Il faut absolument veiller à ce que la zone de saut soit libre et qu'une seule personne monte sur le plongeur. Lorsque l'installation de plongeon est ouverte, il est interdit de plonger dans le bassin par les côtés, d'y pousser ou d'y jeter d'autres personnes, ainsi que de nager dans la zone de plongeon.
11. L'utilisation d'accessoires d'aide à la nage, de palmes, de lunettes de plongée ou de tubas est soumise à une autorisation spéciale. Les lunettes de protection et les lentilles de contact sont utilisées à vos propres risques et périls.

Pour le reste, les conditions générales d'affaires font foi.

-La direction-